



## Rapport de la commission des pétitions

### Chargée de l'examen de la Pétition au CC de Pro Vélo - ATE et actif-Trafic - Pour un Grand-Pont sans voiture (PE23/003)

Lausanne, le 5 décembre 2023

---

Présidence : M. Elouan INDERMÜHLE ;

Membres présents : Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Alice DE BENOIT ; Mme Constance VON BRAUN ; Mme Christine GOUMAZ ; M. Mountazar JAFFAR ; Françoise PIRON ; Yvan SALZMANN ; Mme Agathe SIDORENKO (dès 18h00 vote sur les pétitions Fleurette et Croix d'Ouchy) ; Mme Maurane VOUGA.

Membres excusés : Antoine PIGUET ;

Secrétaire : Chiara Lo Priore accompagnée par Frédéric Tétaz

---

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 17h00 – 19h30

Pétition au CC de Pro Vélo - ATE et actif-Trafic - Pour un Grand-Pont sans voiture (PE23/003)

---

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.

Accompagnant : M. Patrick Etournaud, chef de service Mobilité et espaces publics

Pétitionnaires : M. Sylvain Croset (ATE) ; Mme A. Baioia (Pro Velo) ; Mme A Zimmermann (Actif Trafic)

Rapporteur : M. Mountazar Jaffar

\* \* \*

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence de la Municipale)

**Le président** explique le déroulement de la séance.

**Une pétitionnaire** dit que la pétition a été déposée suite à l'annonce de la réouverture du Grand Pont au trafic individuel motorisé (TIM) ce qui va à l'encontre de la protection du climat. La pétition a reçu un large soutien populaire.

**Un pétitionnaire** dit que le problème vient du fait qu'un axe ouvert à toutes les mobilités n'est pas au bénéfice des mobilités les plus durables. Le pont laisse la majorité de sa surface pour les TIM. Les trottoirs ne sont pas agréables pour flâner. Le tronçon Terreaux-Bel-Air est très étroit avec beaucoup d'usagers ce qui est dangereux pour les vélos et les piétons. Le Grand Pont fait partie des axes prioritaires forts pour les BHNS. Pour le moment les transports publics ne peuvent pas circuler en site propre pour des raisons de place. Un bus transporte 150 personnes, soit l'équivalent des passagers de 100 voitures. En termes de surface occupée les BHNS en occupent beaucoup moins. Le trafic du Grand Pont est de 72% de trafic de transit, ce qui ne rapporte rien



aux commerces. Laisser le Grand Pont ouvert, cela crée un appel au transit et au trafic sur tous les axes au centre.

**Une pétitionnaire** dit qu'il a été démontré qu'il n'y a pas eu de fermetures de commerces suite à la fermeture temporaire du Grand Pont. Ce sont le e-commerce et les hypermarchés qui défavorisent les commerces de proximités. Les personnes se déplaçant en vélo dépensent moins d'argent, mais plus souvent. L'accès aux commerces est facilité lorsqu'on est à pied ou que l'on peut s'arrêter en vélo et que l'accès aux parkings n'a pas de plus-value pour les commerces.

### Question aux pétitionnaires (en présence de Municipale)

**Une commissaire** demande ce qui est appelé trafic de transit ? Est-ce le trafic venant des villes hors de Lausanne ou est-ce que venir des hauts de Lausanne est considéré comme transit. Elle demande ce qu'il en est des véhicules de secours.

**Un commissaire** répond que la grande ceinture simule l'un des cordons qui, si un véhicule entre par un bord du cordon et sort d'un autre, fait que son trajet est considéré comme un trajet de transit. Le trajet Montchoisi Beaulieu n'est pas considéré comme un transit.

**Une commissaire** dit que le Grand Pont doit être fermé aux TIM mais pas aux véhicules d'urgence, ni aux BHNS.

**Madame la Municipale** dit que la Municipalité partage une partie des éléments développés par les pétitionnaires. La réouverture est provisoire. Elle a été accordée en négociation avec les commerçants pour qu'ils lèvent leur opposition à la suppression de la rampe Vigie-Gonin. Elle insiste sur le fait que la réouverture est temporaire jusqu'à l'arrivée du tram. Elle dit que la catastrophe a été évitée : l'échéance était proche pour que les travaux du tram sur le tronçon entre Vigie et Flon soient décorrélés du reste du chantier des travaux. Sinon les travaux le tram se seraient arrêtés à Vigie au lieu du Flon. Elle dit que la fermeture temporaire a permis d'améliorer l'axe en ajoutant des passages piétons et améliorer la circulation des vélos sur Terreaux, Grand Pont et Saint-François.

**Un pétitionnaire** note qu'il y a eu des retards sur les projets de transports publics et demande si l'échéance de 2026 est assurée.

**Madame la Municipale** dit que c'est plutôt fin 2026. Elle dit que les difficultés sont plutôt dans les procédures et non sur les travaux. Sur les grands projets suivis, l'enjeu est de lever les oppositions. Les délais devraient être tenus.

**Monsieur le chef de service** dit que le dernier tronçon devrait démarrer en janvier 2024

**Une commissaire** dit que durant la fermeture du Grand Pont, des personnes se sont plaintes de report de trafic sur d'autres axes moins propices à la circulation. Est-ce qu'il n'y aurait pas un risque de report.

**Une pétitionnaire** dit qu'il peut aussi y avoir un report modal ou un report temporel, d'éviter des heures de pointe. Il y a des études de l'EPFL qui montrent qu'une partie du trafic s'annule. Dans la stratégie de la Municipalité de Lausanne ne concerne pas que le Grand Pont mais aussi d'avoir des aménagements pour avoir des reports sur la place du Tunnel qui est aussi désagréables pour les habitants de ce quartier.

**Le président** prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

### Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

La parole n'est pas demandée.



**Le président** prend congé de la Municipale en la remerciant de sa présence.

## Délibération de la copet

**Une commissaire** relève qu'il y a un accord avec les commerçants pour les 2 prochaines années, donc pour le moment il est possible de rien faire. Elle propose un renvoi pour étude et communication.

**Un commissaire** dit qu'il ne comprend pas pourquoi le tram compense l'axe routier de la rampe supprimée.

**Un commissaire** dit que la voie Vigie-Gonin devait permettre une meilleure respiration du trafic selon les commerçants, plutôt que de congestionner le Grand-Chêne.

**Une commissaire** se rallie à l'avis de Mme Piron.

**Le président** demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : unanimité des voix.

|  |
|--|
| <p><b><u>Vote</u></b> : <i>A l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. B) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.</i></p> |
|--|